



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BERNES-

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 095-219500584-20241015-2024\_23\_02-AR

S<sup>2</sup>LO

N° 2024-23

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance  
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe l'avenant au contrat de maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) et de mise en sécurité incendie (SMSI) pour le Local Jeunes, avec l'entreprise AVISS-54 rue Pierre CURIE-78 370 PLAISIR, du 26 septembre 2024 au 25 septembre 2025 (reconduction possible pour 3 ans maximum), pour un montant annuel de 130 € HT.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 15 OCT. 2024

Le Maire,

Olivier ANTY

Date de diffusion : 16 octobre 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).